

Jeune Afrique ou l'art du fiel et de l'intox

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5204 - Jeudi 22 octobre 2020 - Prix : 10 DA

252 cas et 7 décès en 24 heures Notable hausse des contaminations

Page 2

Affaire Sovac

Peine confirmée pour Mourad Oulmi et réduite pour Ahmed Ouyahia

●Explosion de gaz à El-Bayadh/Ouverture du procès de 12 accusés

Page 16

Stagdeflation

Par Mohamed Habili

Jusqu'à la crise économique de 2007/2008, ce que les autorités financières de tous les pays, développés ou pas d'ailleurs, à l'exception notable de celles du Japon, craignaient le plus, c'était l'inflation. Ou plus exactement la spirale inflationniste, lorsque les prix ne cessant d'augmenter conduisent à la dépression. La seule fois dans leur histoire pourtant où les économies occidentales aient connu une inflation inhabituelle, c'était dans les années 1970, une période où l'inflation avait dépassé les 10 % dans certaines d'entre elles. Pour autant bien sûr qu'on mette de côté l'hyperinflation allemande du début des années 1920, laquelle selon beaucoup expliquerait l'aversion des Allemands pour toute politique monétaire tant soit peu accommodante. Avant de faire l'expérience de l'inflation, ces économies en ont fait celle, et plus d'une fois, de son contraire, de la déflation, une situation dans laquelle le niveau général des prix baisse continuellement, et sans qu'il soit possible d'en redresser le cours. Pour ne parler que de la première d'entre elles, l'économie américaine, bien des fois elle a dû traverser des périodes, relativement longues pour les plus importantes d'entre elles, puisque celles-ci se sont étendues sur plusieurs décennies, sans qu'elle se soit trouvée pour autant en danger d'effondrement. La seule fois dans son histoire où la déflation a failli l'emporter, c'était dans les années 1930-1933, dans le prolongement du krach boursier de 1929. La réalité, c'est que la baisse des prix est le cours normal d'une économie où le progrès technique et la hausse de productivité se traduisent à mesure par une production qui va croissant.

Suite en page 3

Pour alléger le cartable

Le gouvernement veut remplacer les livres scolaires par la tablette

●Béjaïa/Une rentrée scolaire dans un contexte exceptionnel



PH/D. R.

Le gouvernement compte généraliser l'usage des tablettes tactiles dans les établissements scolaires à travers le pays. C'est ce qu'a affirmé, hier, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, depuis Batna, où il effectue une visite de travail à l'occasion de la rentrée scolaire.

Page 2

Projet de loi de finances 2021

Les députés plaident pour un allègement de la pression fiscale

Page 3

Industrie pharmaceutique

Vers la création d'un hub de biotechnologie en Algérie

Page 4

Pour alléger le cartable

Le gouvernement veut remplacer les livres scolaires par la tablette

■ Le gouvernement compte généraliser l'usage des tablettes tactiles dans les établissements scolaires à travers le pays. C'est ce qu'a affirmé, hier, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, depuis Batna, où il effectue une visite de travail à l'occasion de la rentrée scolaire.

Par Louisa Ait Ramdane

La généralisation de la tablette tactile serait l'alternative aux livres scolaires afin de réduire l'utilisation des manuels et d'alléger le poids du cartable. Djerad a indiqué que le gouvernement prévoit d'intégrer progressivement ce type d'équipements dans les écoles et les lycées. «L'utilisation de tablettes tactiles sera généralisée progressivement à travers les établissements scolaires du cycle primaire», a

précisé le Premier ministre pendant qu'il inspectait une classe-pilote à l'école primaire Abderrahmane-El-Akhdari du chef-lieu de wilaya, où les élèves utilisent ces tablettes et d'où il avait donné le coup d'envoi de l'année scolaire 2020-2021. Il a ajouté que l'utilisation de tablettes tactiles vise à alléger le poids du cartable, conformément aux directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Abdelaziz Djerad a, par ailleurs, insisté longuement sur l'impératif d'observer scrupuleusement les mesures de prévention contre le coronavirus conformément au protocole sanitaire adopté.

L'Etat déterminé à réhabiliter les métiers de la santé

Djerad a relevé que «la situation épidémiologique demeure critique et il est impératif de déployer davantage d'efforts pour éradiquer l'épidémie». Saluant les efforts déployés dans la lutte contre le coronavirus, le Premier ministre a indiqué que «grâce aux efforts fournis, nous avons pu maintenir un niveau raisonnable de contaminations par le coronavirus en dépit de quelques lacunes», indiquant que les insuffisances ne sont pas liées au manque de moyens, mais plutôt à «l'accumulation de problèmes dans le secteur de la Santé». «L'Etat est déterminé à réhabiliter les métiers de la santé, du simple agent au professeur, pour améliorer le rendement du secteur», a précisé Djerad, lors de la baptisation du Centre régional de lutte contre le cancer du nom du défunt D' Belkacem Hamdiken.

«L'avenir est dans l'industrie de transformation et nous œuvrons à assainir le domaine



Ph/D. R.

Extension des réseaux d'AEP Réaliser les branchements individuels «parallèlement»

LES BRANCHEMENTS

individuels de l'alimentation en eau potable (AEP) doivent être réalisés parallèlement à l'extension des réseaux, a instruit le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, hier, depuis la commune de Ouyoune El Assafir, dans la wilaya de Batna.

«Cette mesure répond aux préoccupations largement soulevées par les habitants de nombreuses zones d'ombre», a précisé M. Djerad lors de la mise en service de la tranche d'urgence du projet de renforcement en AEP de la région de Oued Abdi, à partir du barrage de Kouddiet Lamdaouar.

Il a, dans ce sens, donné des directives aux services concernés par ce volet pour «coordonner et œuvrer à répondre à cette préoccupation».

Selon les explications fournies, ce projet, pour lequel un montant de 7,8 milliards de DA a été alloué pour concrétiser la première et la deuxième tranches, vise à renforcer les besoins de la population en AEP dans la région de Oued Abdi, à travers 6 communes dont Ouyoun El Assafir, Oued Taga, Theniet El Abed, au profit de 208 817 âmes, dont les besoins en cette denrée vitale sont estimés, par les autorités concernées, à 27 896 m³ par jour à l'horizon 2040.

Avec la mise en service de ce projet, la commune de Ouyoune El Assafir a été renforcée par 1 000 m³ d'eau supplémentaires, à partir de la station de pompage de Teniet Al Hamra, alors que le renforcement en AEP de la commune Oued Taga sera opérationnel «le 30 octobre courant» et sera suivi «progressivement» par les autres collectivités locales concernées par ce projet, selon les données fournies.

R. N.

de l'investissement des intrus pour permettre aux compétences d'émerger», a précisé le Premier ministre, en marge de l'inauguration, à la zone industrielle Kechida dans la ville de Batna, d'une raffinerie des huiles usagées de l'entreprise «Sam Industrie», réalisée dans le cadre d'un investissement privé. In situ, Djerad a salué l'initiative de l'investisseur, affirmant que ce projet était important et s'inscrit dans le cadre du programme du président de la République qui a ordonné d'octroyer tous les moyens et les facilités aux investisseurs dans le domaine de l'industrie de transformation notamment.

L'avenir est dans l'industrie de transformation

Le Premier ministre a instruit

le wali de Batna ainsi que les cadres centraux du ministère de l'Industrie à l'effet d'apporter toute l'aide et l'accompagnement à cet investisseur dans son projet d'exportation des huiles régénérées. L'activité dans la raffinerie des huiles usagées de l'entreprise «Sam Industrie» a été relancée en 2016 après une pause de quelques années, selon les

explications fournies sur place. Actuellement, la raffinerie récupère 25 % des huiles usagées à l'échelle nationale depuis les 48 wilayas et ambitionne d'atteindre 50 % de taux de récupération «dans six mois», a-t-on souligné. Elle est dotée d'une capacité de stockage de 6 000 m³ d'huiles usagées et de 4 000 m³ d'huiles régénérées.

L. A. R.

252 cas et 7 décès en 24 heures

Notable hausse des contaminations

L'Algérie a enregistré 7 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de moins qu'hier (8), portant à 1 880 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une hausse, avec 252 cas, soit 29 cas de plus par rapport à hier (214), pour atteindre au total 55 081 cas confirmés.

R. N.

Béjaïa

Une rentrée scolaire dans un contexte exceptionnel

Enfin, les enfants ont renoué, hier matin, avec les bancs de l'école après huit mois de «vacances» forcées dues à la pandémie de coronavirus. Ce sont les élèves du cycle primaire qui ont donné le coup de starter de cette rentrée qui intervient dans un contexte exceptionnel et se fera en plusieurs étapes. Le risque de propagation du virus dans les établissements scolaires fait très peur, d'autant que la courbe épidémiologique de ces derniers jours repart à la hausse. La rentrée scolaire décidée en premier en faveur des élèves du cycle primaire constitue, assurément, un test pour le secteur de l'Education nationale en attendant celle des cycles moyen et secondaire, prévue le 4 novembre prochain. Quelque 97

679 écoliers, dont 1 249 nouveaux, ont retrouvé hier leurs écoles. Aussi, 19 592 élèves sont inscrits en préscolaire. Cet effectif est réparti sur 563 écoles primaires que compte la wilaya de Béjaïa. Trois établissements du cycle primaire ont été rouverts après leur fermeture, les années passées, pour manque d'effectif. Quelque 5 640 enseignants ont rejoint aussi leurs postes dans les établissements. La rentrée s'est déroulée conformément au protocole sanitaire validé par la Commission scientifique de suivi de l'évolution de l'épidémie de Covid-19. Le coup d'envoi a été donné par le wali depuis l'école primaire El-Mokrani, dans la commune de Béjaïa, a indiqué la cellule de communication de la wilaya, soulignant qu'il a reçu, à l'occasion,

des explications détaillées sur la rentrée scolaire où l'administration du secteur a pris toutes les dispositions pour assurer un retour aux classes sécurisées sur le plan sanitaire». Concernant le déroulement de la scolarité des écoliers, pour les écoles à simple vacation les classes sont divisées en deux groupes chacune. Les cours seront dispensés en alternance, soit un jour sur deux pour chaque groupe. «Les plans pédagogiques annuels de construction et d'apprentissage, ainsi que les plans annuels d'évaluation sont remis aux chefs d'établissements primaires concernant la réorganisation administrative et l'adaptation pédagogique», a-t-on appris. «Pour les écoles à double vacation partielle ou complète, l'alternance se fera le matin et l'après-midi pour chaque grou-

pe». A ce propos, 164 écoles primaires à double vacation partielle et 22 à double vacation complète, précise notre source, sont concernées par cette deuxième alternance. Il est utile de rappeler que les APC sont chargées du volet sanitaire par la désinfection des salles, des bus de transport scolaire et la mise à la disposition des écoles primaires de désinfectants et de masques de protection. Notons que les parents d'élèves du village Ihbachen ont décidé de retenir leur progéniture à la maison en signe de protestation contre le délabrement de l'école du village, notamment les toilettes, la cour et le mur de clôture. Les parents d'élèves avaient déjà fermé cet établissement en octobre 2019, mais rien n'a été fait depuis, d'où leur colère exprimée hier.

Hocine Cherfa

Projet de loi de finances 2021

Les députés plaident pour un allègement de la pression fiscale

■ Compte tenu de la conjoncture particulière que traverse l'économie nationale, les membres de la Commission des finances et du budget de l'APN ont appelé, lors de leur débat des dispositions fiscales contenues dans le projet de loi de finances 2021, à alléger la pression fiscale sur le citoyen et les sociétés.

Par Meriem Benchaoua

Les députés membres ont estimé mardi, lors de l'audition du représentant de la Direction générale des impôts (DGI), Arezki Ghanemi, que le recours dans la nouvelle loi de finances aux augmentations de taxes et impôts, à l'institution d'autres et à la limitation de certaines exonérations accordées précédemment, «ne concorde pas avec la nature de la situation économique difficile induite par la récession enregistrée depuis des mois, en raison de la pandémie de nouveau coronavirus». Dans ce cadre, les membres intervenants ont fait part de leur rejet de la disposition proposée dans le projet de loi, portant sur le plafonnement, à hauteur de 40 %, de l'affranchissement de l'impôt sur le revenu global (IRG) des salaires, au titre des indemnités de zone géographique. Pour M. Arezki, beaucoup de sociétés octroient, à outrance, ces indemnités qui peuvent aller parfois jusqu'à trois fois le salaire de base. Les membres ont affirmé, à ce propos, que la disposition «impacterait le salaire final», d'autant que «c'est les travailleurs qui feront les frais de l'incurie de certains employeurs». Cette disposition est susceptible également de créer des sensibilités à caractère régional, ont affirmé les membres qui estiment qu'elle est en contradiction avec la politique de l'Etat dans l'incitation aux investissements et leur orientation vers les régions de l'intérieur et du Sud, d'autant plus que les recettes financières qui en découleront seront «minimes», ont-ils expliqué.



Ph/E. Soraya/J.A.

D'autre part, certains députés ont mis en garde contre les répercussions des dispositions inhérentes au marché immobilier, notamment les revenus recouvrés de la location des biens non construits avec une moyenne de 15 %, et l'élargissement du champ d'application du revenu global pour englober les plus-values résultant de la cession des véritables droits immobiliers et l'augmentation du taux moyen de l'impôt sur le revenu global (IRG) appliqué aux plus-values résultant de la cession, en contrepartie des biens immobiliers construits ou non construits de 5 % à 15 %. Ces dispositions peuvent avoir «un effet négatif» sur le marché immobilier qui connaît une récession depuis des années, de par qu'elles s'opposent aux objectifs tracés visant à relancer le marché de la location et à inciter les propriétaires à exploiter leurs biens immobiliers et à améliorer la gestion du parc

immobilier national, de l'avis de certains députés. Concernant la proposition du projet de loi de finances 2021 portant soumission des produits finis et semi-finis de métallurgie et sidérurgie à la moyenne ordinaire au taux ordinaire de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), soit 90 % au lieu de 9 %, les intervenants redoutent «des conséquences désastreuses» sur les opérateurs économiques activant dans ce domaine et les prix finaux proposés au consommateur. Cependant, les membres de l'APN ont valorisé les dispositions du PLF 2021 portant augmentation de la Taxe intérieure de consommation (TIC) appliquée à la bière, laquelle sera définie en fonction du taux d'alcool contenu dans ce produit, ainsi qu'au tabac et aux produits tabagiques soumis désormais à un taux moyen de 15 % au lieu de 10 %, et ce, compte tenu de l'effet néfaste de ces produits sur la santé publique. Les interve-

nants ont qualifié de «pas positif dans la modernisation du secteur» les dispositions proposées dans le domaine de numérisation des documents fiscaux, à travers l'élargissement de l'utilisation de la déclaration à distance (télédéclaration), exigeant, toutefois, de l'accompagner davantage d'opérations de sensibilisation auprès des contribuables. Dans ce cadre, ils ont appelé à la révision de la disposition proposée dans ce PLF, infligeant aux personnes morales qui n'envoient pas, par voie électronique, leurs états récapitulatifs annuels avant le 20 mai de chaque année, une amende de 1 million DA, estimant que ce montant était «très élevé» et au-dessus des capacités des sociétés. Ils ont également critiqué l'application de cette sanction automatiquement après le retard sans notification de la personne morale concernée.

M. B.

Prétendues tensions entre Tebboune et Chanegriha Jeune Afrique ou l'art du fiel et de l'intox

À la veille d'une étape cruciale de l'histoire de l'Algérie indépendante, des experts en intox continuent de faire pleuvoir leurs mensonges afin de jeter le discrédit sur le référendum du 1^{er} novembre, texte fondamental qui assoira les bases d'une nouvelle Algérie. Theafricareport, site d'information publié par Jeune Afrique Media Group (JAMG), dans un article édité avant-hier, a tenté de distiller dans l'esprit de l'opinion publique une pseudo tension «croissante» entre le président de la République et le chef d'état-major. En effet, avec une imagination fertile digne des délires de scénaristes de science-fiction, le rédacteur de l'article évoque «la politique étrangère, la réforme constitutionnelle, l'ingé-

rence dans la gestion des questions de sécurité et de défense et les nominations et changements opérés par Tebboune dans différentes institutions», comme étant des questions ayant «contribué à la montée des tensions entre les deux hommes». Ce n'est pas la première fois que des articles commandés de sphères connues de tous pour leur hostilité maladroite à l'Algérie libre et indépendante «tombent» sur l'Armée nationale populaire, en particulier. Ces sphères qui somme toute sont agacées par le renom et la position de l'Armée algérienne, garante de la sécurité et de la souveraineté de la Nation, orchestrent et s'acharnent dans leurs campagnes de discréditation hystériques à dessein de la déstabiliser. Chose

pour laquelle d'ailleurs, à plusieurs reprises le Président Tebboune s'est engagé à faire «face aux lobbies ciblant l'Armée nationale populaire par des campagnes désespérées». En effet, si l'Armée nationale dérange tant c'est parce que contrairement à ses homologues, notamment voisines, est et demeure une armée populaire républicaine, soutenue et portée par son peuple. Les slogans brandis durant plus d'une année de hirak sont témoins de cette fusion Peuple/Armée. Une armée qui protège son peuple contrairement à d'autres qui à la moindre sortie des rangs, massacrent leurs populations. Une armée qui a payé un lourd tribut pour sauver le pays des cendres de la décennie noire et qui continue à

veiller sans relâche sur les frontières du pays. Effectivement, les pseudo raisons de discorde invoquées par JAMG et ses relais médiatiques ne trouvent réellement aucune place dans la réalité politique du pays, en ce sens que aussi bien Tebboune que Chanegriha, depuis leur prise de fonction, travaillent de concert tant sur les questions de sécurité internes qu'internationales. Et pour cause, Abdelmadjid Tebboune, président de la République démocratiquement élu du peuple le 12 décembre dernier, et également ministre de la Défense, a de tout temps affiché un appui et un intérêt aussi permanent que particulier à l'ANP. Lesquels appui et intérêt ont toujours été salués et reconnus par le chef d'état-major, Saïd

LA QUESTION DU JOUR

Stagflation

Suite de la page une

Dans ce cas, il est vrai, la déflation est à la fois faible et étalée dans le temps. Elle se conjugue avec la hausse du pouvoir d'achat des salariés, conséquence de l'appréciation de la monnaie, et une augmentation des profits en termes absolus, même si leur taux tend lui à baisser. C'est de cette observation que vient d'ailleurs la fameuse loi de la baisse tendancielle du taux de profit énoncée par Karl Marx dans le Capital, et que les auteurs libéraux n'ont eu cesse de réfuter, mais sans y parvenir. Une économie capitaliste qui croît à un rythme soutenu avance dans le sens d'une plus grande productivité, ce qui a pour effet de faire baisser le taux de profit mais d'en augmenter le volume. La déflation rampante, la déflation sourde, pour ainsi dire inodore, est le meilleur indice qu'une économie capitaliste se porte bien, qu'elle a un avenir, quelle n'est pas pour le moment dans l'impasse ou à l'arrêt. Dans une économie de ce genre, il n'y aurait même pas besoin d'augmenter les salaires, le pouvoir d'achat s'améliorant parallèlement à l'appréciation de la monnaie. Mais ce n'est pas une déflation au long cours de ce genre qui est à l'œuvre aujourd'hui, mais l'avatar, le sous-produit, d'une crise aussi brutale qu'inattendue, et qui de plus ne date pas d'hier. Celle d'aujourd'hui, vieille maintenant de plus d'une décennie en Occident, et quasiment du double au Japon, et dont les effets commencent à faire leur apparition y compris chez nous, est une mauvaise déflation, car elle s'accompagne de stagnation. Elle n'est pas concomitante d'une marche vers l'avant, mais d'un arrêt, sinon d'une involution. Dans les années 1970, on a inventé le mot-valise stagflation pour décrire une situation où l'inflation et la stagnation allaient de concert, alors qu'elles étaient censées se repousser l'une l'autre. Sur ce modèle, Stagflation est un terme qui pourrait bien convenir pour désigner la situation dans laquelle s'attarde depuis maintenant des années l'économie mondiale. M. H.

Chengriha qui, par ailleurs, ne s'est jamais opposé, comme le prétend Theafricareport, ni au projet de réforme constitutionnel ni à toute autre décision précise par le chef de l'Etat.

Et donc, n'en déplaise à JAMG et Consorts, au Makhzen qui financièrement soutient Jeune Afrique, il n'y a aucune friction entre l'armée et son chef suprême. Et il n'y a «aucune eau dans le gaz» entre Tebboune et Chanegriha.

Lynda Naili

Industrie pharmaceutique

Vers la création d'un hub de biotechnologie en Algérie

■ Le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et celui de l'Industrie pharmaceutique œuvrent de concert à la concrétisation d'une vision commune visant à créer, en Algérie, un hub de biotechnologie, ont indiqué, dimanche, les ministres en charge des deux secteurs.

Par Hocine C.

Ce hub aura pour mission de soutenir la promotion de la formation des compétences algériennes dans les domaines de l'industrie pharmaceutique et de la biotechnologie, à travers un partenariat et une coopération entre l'Université, les producteurs et les secteurs concernés.

«L'Algérie dispose d'un marché pharmaceutique des plus importants en Afrique, d'une valeur de plus de 4 milliards Usd pour une population de 44 millions d'habitants», a indiqué le ministre de l'Enseignement supérieur, Abdelbaki Benziane, dans son allocution à l'occasion de la signature d'une convention de coopération et de partenariat entre le ministère de l'Enseignement supérieur et le laboratoire Pfizer Pharm Algérie, sous la supervision du ministère de l'Industrie pharmaceutique pour le lancement de l'initiative «B-Imtiyaz».

Le secteur de l'Industrie pharmaceutique est le 6^e plus grand secteur économique dans le monde, ayant connu en 2020 un progrès de plus de 5 % par rapport à 2019, a-t-il fait savoir, ajoutant que la santé et l'industrie pharmaceutique, biotechnologie comprise, figurent parmi les priorités du gouvernement, eu égard à leur impact positif sur le bien-être et la protection de la population, d'où la nécessité d'instaurer

un partenariat fort et solidaire avec les entreprises, qui soit adapté au savoir-faire que requière le développement des métiers et la recherche, ainsi qu'à la dynamique technologique et les exigences du développement de l'économie nationale. Dans cette optique, il s'agira de mettre en place un écosystème intégré sous-tendu par l'Université, et offrant des incubateurs pour le développement de la formation et des nouvelles technologies, a-t-il souligné.

Le secteur de l'Enseignement supérieur s'emploie à assurer l'ouverture de l'Université sur l'environnement national et international, en concrétisation de la nouvelle vision des pouvoirs publics et en application du plan d'action stratégique du secteur, a-t-il signalé.

Fondé sur le principe «gagnant-gagnant», ce mémorandum d'entente regroupera des enseignants chercheurs universitaires et des chercheurs au sein des plus grandes compagnies, de même qu'il permettra d'établir des partenariats au niveau de toutes les étapes de la chaîne de production de l'innovation, à compter des intrants cognitifs fondamentaux, a expliqué le ministre.

Une telle démarche, a-t-il affirmé, mettra en valeur le volet de la formation et la recherche scientifique dans notre pays.

Les derniers développements survenus aux niveaux mondial, régional et local, imposent aujourd'hui de relever les défis inhérents à la qualité, à la promotion de l'innovation et au progrès technologique qui requièrent l'acquisition des connaissances et la maîtrise des technologies et moyens d'innovation, à travers les activités d'échange et de coopération basées sur la règle d'équité dans le partage de l'ac-



PH/D. R.

cès aux revenus qui en découlent, constituant ainsi la force exigée pour relever les défis communs. Pour sa part, le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmad, a affirmé que cette initiative intervient en temps opportun, à travers la création de formations de futurs dirigeants en matière de recherche scientifique et technologique, en partenariat avec les universités, les producteurs et les ministères concernés. Le ministre a salué le projet de l'université consistant en l'ouverture sur son environnement économique, à même de lui permettre de développer de nouvelles compétences productives au diapason des exigences du marché local et international, a-t-il ajouté. Concernant ce domaine, le ministre estime que «le développement de la biotechnologie est la base de l'avenir de l'industrie pharmaceutique et qu'il est indispensable qu'il soit réalisé à travers des circuits pédagogiques disponibles à travers les

universités et les établissements locaux de production».

Selon M. Benbahmad, la biotechnologie représente 30 % des niveaux de consommation des médicaments à travers le monde, d'où l'importance de cet accord qui se veut le début de la création d'un environnement pour l'industrie pharmaceutique qui prenne en charge la biotechnologie en Algérie.

Il existe en Algérie 2 unités spécialisées en biotechnologie parmi 95 unités spécialisées en industrie pharmaceutique, couvrant actuellement 50 % des besoins nationaux.

Dans ce cadre, le ministre a fait part de la détermination de son secteur à faire adhérer à cette démarche d'autres laboratoires et unités de production, à travers des accords de coopération et un partenariat industriel, visant à développer la ressource humaine destinée à la prise en charge de ces industries.

Selon le même responsable,

le plafond de production sera relevé «à travers le transfert de la technologie, la qualification de la ressource humaine et l'échange des connaissances entre l'université qui compte 11 spécialités en pharmacie et l'environnement économique».

Un mémorandum d'entente et de coopération avait été signé, mardi à Alger, entre le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le laboratoire Pfizer Pharm Algérie, en partenariat avec le ministère de l'Industrie pharmaceutique, pour la formation des compétences algériennes dans l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies.

Le mémorandum prévoit le lancement du programme «B-Imtiyaz», une initiative visant à soutenir et à promouvoir la formation des compétences nationales dans les domaines de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies.

Hocine C.

Action de bienfaisance en association avec SOS Village d'enfants de Draria Bimbies offre des kits scolaires et d'hygiène

BIMBIES - MARQUE du groupe Faderco, une entreprise algérienne citoyenne et engagée, a entrepris, en collaboration avec l'association SOS Village d'enfants de Draria, et en coordination avec plusieurs autres associations humanitaires, une action de bienfaisance visant à faire bénéficier plus de 3 300 enfants de familles démunies de certaines des régions les plus reculées de plusieurs wilayas d'Algérie, de kits scolaires et d'hygiène offerts par Bimbies et Cortex (une autre marque du groupe Faderco) pour les aider à affronter cette rentrée scolaire caractérisée par la propagation pandémique du Covid-19, et inciter ainsi d'autres marques algériennes à faire de même.

M. N.

Lutte contre la criminalité

21 narcotrafiquants arrêtés et 10 quintaux de kif saisis en une semaine

Vingt-et-un narcotrafiquants ont été arrêtés et plus de 10 quintaux de kif traité et 16 kg de cocaïne saisis par des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire durant la période du 14 au 20 octobre, indique un bilan rendu public, hier, par le ministère de la Défense nationale.

«Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le phénomène du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont arrêté, lors d'opérations distinctes, 21 narcotrafiquants et saisi de grandes quantités de kif traité s'élevant à 10 quintaux et 65 kilogrammes et 16,044 kilogrammes de cocaïne», précise la même source.

Ainsi, un détachement combiné de l'ANP «a intercepté, à Tindouf, deux narcotrafi-

quants en leur possession 16,044 kilogrammes de cocaïne et 183 377 comprimés psychotropes», tandis que les services de la Gendarmerie nationale et les gardes-frontières «ont arrêté, à Nâama, six narcotrafiquants et saisi une grande quantité de kif traité s'élevant à 636 kilogrammes».

Dans le même sillage, des détachements de l'ANP «ont appréhendé, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale, les gardes-frontières et les gardes-côtes, treize narcotrafiquants et saisi 429 kilogrammes de kif traité et 3 064 comprimés psychotropes lors d'opérations distinctes menées à Mostaganem, Tlemcen, Oran, Aïn Témouchent, Bejaïa, Biskra, In Amenas Béchar et Batna».

D'autre part, des détachements de l'ANP «ont intercepté, à Tamanrasset, In-Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Tindouf et Djanel, 80 individus et saisi 9 camions, 29 véhicules

tout-terrain, 90 groupes électrogènes, 78 marteaux piqueurs, 5 détecteurs de métaux, 268 sacs de mélange de pierres et d'or brut, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'opillage illégal, ainsi que 124 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande».

De leur côté, les services de la Gendarmerie nationale «ont arrêté 48 individus et saisi 9 fusils de chasse, 1 511 cartouches, 134 033 unités d'articles pyrotechniques, 2 268 unités de différentes boissons, et ce, lors d'opérations menées à Sétif, Khenchla, Batna, Mila, M'sila, Biskra, El Oued, Oran et Djanel. De même, des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburant s'élevant à 38 066 litres ont été déjouées à Bordj Badji Mokhtar, Tébessa, El-Tarf, Souk-Ahras, et Tindouf».

Anis Gh.

Le taux d'inflation annuel stable à 2 %

■ Le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2 % à fin septembre dernier, a-t-on appris, hier, auprès de l'Office national des statistiques.

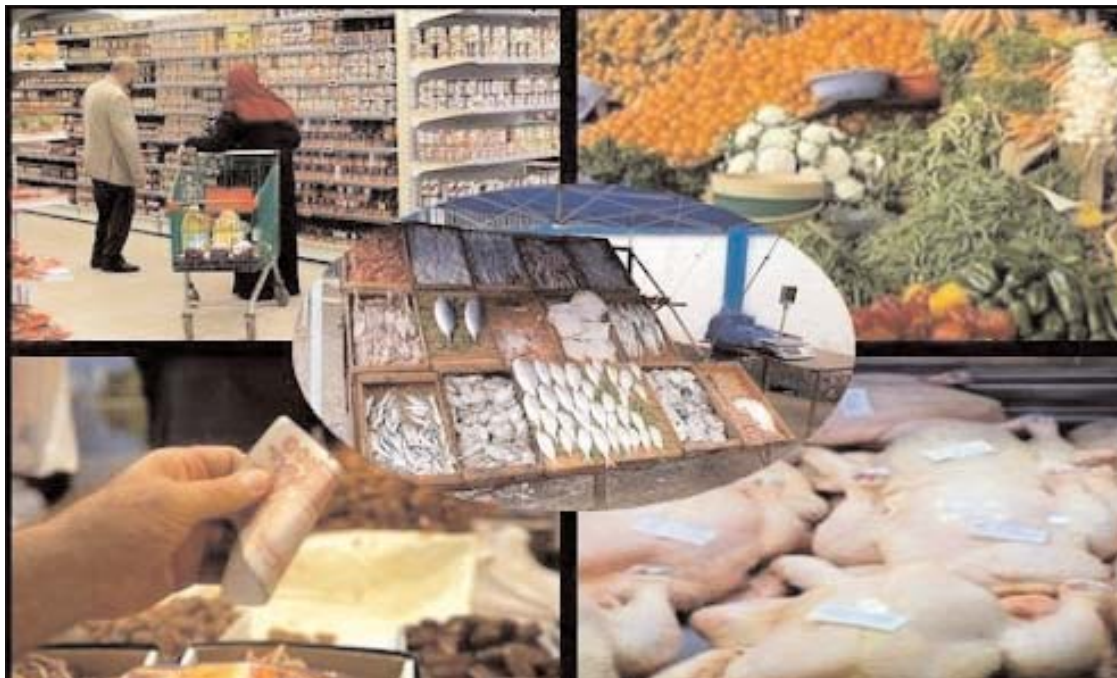
Par Salem K.

L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à septembre 2020 est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois d'octobre 2019 à septembre 2020, par rapport à la période allant du mois d'octobre 2018 à septembre 2019.

La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice de prix du mois de septembre 2020 par rapport à celui du mois d'août dernier, a enregistré une hausse de 1,1 %, a indiqué l'Office.

En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché un relèvement de 2,2 %, résultat de l'augmentation des prix des produits agricoles frais en septembre dernier et par rapport au mois d'août.

Ces derniers se sont distingués par une hausse de 4,7 %, conséquence de la hausse des prix de certains produits, notamment les fruits frais (+27,1 %), les légumes frais (+7,4 %), la



P.N.D. R.

viande de poulet (+9,8 %) et les œufs (+0,5 %).

Par ailleurs, l'Office a relevé que le seul produit qui a connu une baisse de prix dans la catégorie des produits alimentaires agricoles frais, c'est la pomme de terre qui a reculé de 9,8 % en septembre et par rapport au mois d'août dernier.

Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont enregistré un léger recul (-0,13 %), selon l'ONS.

Les prix des produits manufacturés, quant à eux, ont aug-

menté de 0,5 %, alors que ceux des services ont stagné.

Les prix des groupes «habillement chaussures» ont connu une hausse de (+1,44 %), ceux de l'éducation, culture et loisirs (+1,38 %), du groupe de santé, hygiène corporelle (0,21 %) et transport et communication (+0,1 %).

Durant le mois de septembre dernier, les prix à la consommation ont augmenté de 1,4 % par rapport au même mois de 2019.

Le groupe des produits alimentaires durant la même période

de comparaison a, pour sa part, connu une baisse de près de 2 %, cette variation est due, essentiellement, à une baisse de -4,83 % des prix des produits agricoles frais, dont notamment la viande de poulet (-23,3 %), la pomme de terre (-26,7 %), et enfin les légumes frais (-10,2 %).

Les produits alimentaires industriels ont augmenté de 0,9 %, les biens manufacturés (+5,66 %) et les services (+0,75 %).

Durant les neuf premiers mois de 2020, les prix à la consumma-

tion ont connu une hausse de 2,09 %, marqués par une légère baisse des biens alimentaires (-0,47 %), les produits agricoles frais (-1,60 %), alors que les produits alimentaires industriels ont augmenté de 0,65 %.

Les prix des biens manufacturés ont connu une hausse de près de 5,2 % et ceux des services près de (2 %) durant les neuf premiers mois de l'année en cours et par rapport à la même période en 2019.

En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2 %. S. K.

Finances islamique La CNEP-Banque fin prête pour commercialiser ses produits

LA CNEP-BANQUE est fin prête pour la commercialisation des produits de la finance islamique après avoir obtenu toutes les autorisations requises, a indiqué, hier, un communiqué de la CNEP-Banque.

«Aujourd'hui, dotée de toutes les autorisations nécessaires dont celle de la Banque d'Algérie et après l'obtention de tous les certificats de conformité auprès de l'Autorité chariaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique, la CNEP-Banque est prête pour la commercialisation de ses produits», a précisé la même source.

«La CNEP-Banque, qui avait lancé en novembre 2017 la commercialisation de produits islamiques avec la mise sur le marché de son financement "Ijara Tamlikia", a dû surseoir temporairement à cette activité en attendant la promulgation des textes régissant la finance islamique», a rappelé la même source.

La CNEP-Banque a indiqué qu'elle a mis en place toute l'organisation et les procédures internes et élaboré ses produits de finance islamique pour le développement de cette activité. Elle a ajouté qu'elle communiquera dans les prochains jours la liste des premières agences retenues pour la distribution de ces produits.

Hamid M.

Journal officiel

Les nouvelles règles applicables aux coopératives agricoles fixées

Les nouvelles règles applicables aux coopératives agricoles ont été fixées par un décret exécutif publié au Journal officiel n° 59.

Ce décret a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions du décret exécutif n° 96-459 du 18 décembre 1996, fixant les règles applicables aux coopératives agricoles.

Ainsi, plus de 20 articles de décret de 1996 ont été modifiées et complétés, dont les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 27 et 30.

La coopérative agricole est placée sous l'autorité du ministre de l'Agriculture, qui propose la réglementation en la matière, suit et contrôle son évolution et ses activités ainsi que l'inventaire de son patrimoine.

S'agissant de la circonscription territoriale des coopératives agricoles, elle est déterminée, à leur création, par la zone d'implantation des exploitations des membres fondateurs et sa proche périphérie, le cas échéant.

L'objet des coopératives agricoles est déterminé essentiellement par les besoins professionnels de leurs adhérents.

A ce titre, elles peuvent notamment effectuer ou faciliter toutes les opérations concernant la production, la collecte, la transformation, le conditionnement, le stockage, la commercialisation et l'exportation des produits agricoles de leurs adhérents.

Les coopératives agricoles peuvent présenter trois formes, à savoir la coopérative agricole de services spécialisés, la coopérative agricole par filière et la coopérative agricole polyvalente.

Il est, d'autre part, précisé que la coopérative agricole de services spécialisés a pour objet de fournir des prestations de services précises. Cette coopérative agricole peut notamment concerner l'approvisionnement en facteurs de production, une ou plusieurs professions relatives à une des filières prévues par la réglementation en vigueur.

Elle concerne aussi l'irrigation et le drainage, la gestion et l'exploitation des ouvrages de mobilisation de la ressource en eau (retenues collinaires et forages collectifs), y compris les petits périmètres collectifs et les aires d'irrigation, les travaux d'aménagement, l'insémination artificielle, le machinisme, les études, conseils et vulgarisation.

La coopérative agricole par filière exerce toutes les activités qui concernent une filière, à savoir la production, la collecte et l'approvisionnement en facteurs de production propres à la filière, l'importation des intrants et des équipements, la transformation et le conditionnement, la commercialisation et l'exportation de la production de la filière.

Cette forme de coopérative est envisagée dans les filières prévues par la réglementa-

tion en vigueur.

Pour ce qui est de la coopérative agricole polyvalente, elle constitue une forme de coopérative poursuivant plusieurs objets en relation avec la polyvalence des activités de ses adhérents.

Quant aux membres fondateurs, ils doivent avant toute constitution faire part de leur intention de la création d'une coopérative agricole, par écrit, à l'autorité compétente en matière d'agrément.

Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément sont notifiées au président de la coopérative agricole dans un délai n'excédant pas un mois, lorsque ladite décision relève de la compétence du ministre chargé de l'Agriculture et de 15 jours lorsque la compétence relève du directeur des services agricoles de wilaya.

Selon l'article 62 de décret, le conseil de gestion des coopératives agricoles est composé de 5 membres, au moins, élus par l'assemblée générale.

Les coopératives agricoles sont soumises au contrôle et au suivi du ministère de l'Agriculture et des services déconcentrés qui a pour objet de s'assurer de l'observation de l'ensemble des prescriptions législatives et réglementaires applicables aux coopératives agricoles.

K. L.

«L'Algérie dispose d'un potentiel en la matière aussi riche que varié»

Donner un nouveau souffle au tourisme interne

■ Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou, a insisté, mardi à Ain Témouchent, sur la nécessité de «donner un nouveau souffle au tourisme interne compte tenu des potentialités et moyens que recèle l'Algérie».

Par Yasmina R.

M. Hamidou a souligné, lors de sa visite d'inspection et de travail à Ain Témouchent où il s'est enquis de nombreux projets relevant de son secteur, que «l'Algérie dispose d'un potentiel en la matière aussi riche que varié, à l'instar du tourisme balnéaire, de montagne, forestier, thermal, écologique, saharien, de découverte et culturel, et c'est à ce titre, qu'il faudrait donner un nouveau souffle au tourisme interne». «Nombreux sont nos enfants qui ignorent ce dont dispose notre pays comme atouts et richesses touristiques et il importe de leur donner l'occasion de les découvrir à travers des opérations de promotion effective», a-t-il déclaré, soulignant que «le développement de ces destinations touristiques internes se fera, de concert, avec la compagnie aérienne Air Algérie et la collaboration des artisans, des opérateurs du tourisme, à l'instar des hôteliers et des agences de tourisme, notamment à travers l'application de prix préférentiels». M. Hamidou a également insisté sur l'impératif de «donner la priorité à la promotion de tous ces trésors touristiques pour les faire connaître aux citoyens algériens et encourager les touristes étrangers à visiter notre pays», soutenant que «le tourisme dans notre pays peut contribuer à réduire notre dépendance économique aux hydrocarbures». Le ministre a indiqué, à l'occasion, que le projet de numérisation du secteur au niveau local et central permet aux citoyens, ou encore aux touristes, de faire leurs réservations depuis leurs domiciles via le téléphone portable personnel, affirmant que la numérisation permet, d'autre part, de réduire la bureaucratie. «Le tourisme, comme d'autres secteurs, a connu des obstacles de type bureaucratique», a-t-il souligné

dans ce sens. Mohamed Hamidou a déclaré, au passage, que la phase de l'étude du dossier d'investissement au niveau local ou central ne doit pas dépasser un mois, soulignant que le but est de susciter l'espoir auprès des investisseurs pour la matérialisation de leurs projets et leur permettre de contribuer à l'effort de développement par la création de la richesse et de nouveaux postes d'emploi. Lors de sa visite au chantier de modernisation de la station thermale de Hammam Bouhadjar, dont les travaux connaissent un taux d'avancement de 92 %, le ministre a insisté sur l'impératif de



PH: D. F.

dépasser les prix constants et de fixer des prix concurrentiels qui répondent aux règles universelles de l'économie basées sur le principe de l'offre et de la demande. Dans la commune de Terga, M. Hamidou a visité un projet d'investissement en cours

de réalisation avec une conception architecturale moderne, disposant d'une résidence touristique et d'un centre de thalassothérapie à l'eau de mer dessalée. Ce projet hôtelier, disposant d'une capacité de 650 lits, sera livré avant la saison estivale pro-

chaine. Le ministre s'est enquis de plusieurs projets d'extension de structures hôtelières, de réaménagement d'espaces et d'équipement au niveau de la zone touristique, à l'instar de celle de Bouzedjar.

Y. R.

En visite à Adrar

Boumzar promet une équité dans la qualité des prestations postales

Le secteur de la Poste et des Télécommunications veille à «garantir l'équité des prestations offertes au citoyen dans les différentes régions du pays», a affirmé, avant-hier à Adrar, le ministre Brahim Boumzar. S'exprimant lors de la mise en service d'une antenne de l'opérateur public de téléphonie mobile «Mobilis» visant à couvrir l'axe routier reliant les wilayas d'Adrar et de Tindouf, le ministre de la Poste et des Télécommunications a indiqué que «le secteur s'emploie à assurer une bonne couverture et des prestations de qualité de façon équitable à l'ensemble des clients à travers tout le pays, en vertu du principe d'égalité dans les droits consacrés par la Constitution». M. Boumzar a également mis en relief la mise en place d'un réseau intégrant l'option satellitaire et le faisceau hertzien et exploitant des sources d'énergie renouvelable, un projet concrétisé, a-t-il dit, par un potentiel national ayant acquis une expérience dans le domaine. Ce projet innovant permet, a-t-il expliqué, la couverture aussi de l'axe routier Adrar/El-Bayadh, via Zaouiet Debbaghe dans la wilaya déléguée de Timimoune, en attendant sa concrétisation pour couvrir les axes routiers entre Adrar

et la wilaya déléguée frontalière Bordj Badji-Mokhtar, et entre Adrar et Aoulef, en plus de l'accompagnement des projets routiers par la réalisation de poches souterraines pour le passage des câbles de fibre optique. L'opération englobe la mise en service de huit stations de base de l'opérateur Mobilis, «réalisées en un temps record, en application des instructions du président de la République concernant la prise en charge optimale des zones d'ombre». Le projet assure la couverture des deux axes routiers reliant Adrar aux wilayas d'El-Bayadh et de Tindouf, sur les tronçons reliant sur 302 km Leboud (El-Bayadh) à Tinerkoug (Adrar), Tsabit (Adrar) à Tabelbala (Bechar) sur 341 km, et Hassi-Nagua et Tindouf sur 90 km, selon les explications fournies à la délégation ministérielle. Ces tronçons, auparavant totalement dépourvus de couverture, enregistrent de fréquents accidents, difficilement signalés, faute de moyens de télécommunications. Le ministre a saisi, par ailleurs, l'opportunité pour évoquer l'article 61 du projet d'amendement de la Constitution inhérent à la liberté d'investissement, de commerce et d'entreprise. L'article en question se reflète, a-t-il dit, dans l'orientation du secteur, à travers le por-

tail «Safkatouk», visant à conférer une totale transparence et intégrité dans l'octroi des marchés publics et permettre aux micro-entreprises créées via les dispositifs d'aide à l'emploi de soumissionner pour les projets du secteur. Le secteur veille, par ailleurs, à généraliser les prestations postales dans les différents ksour de la wilaya, en coordination avec les annexes communales et ce, par la mise en place de guichets postaux au niveau de ces concentrations d'habitants aux fins de rapprocher les prestations du secteur du citoyen, a ajouté M. Boumzar. Le ministre de la Poste et des Télécommunications a procédé, au terme de sa visite de travail dans la wilaya, à la mise en service d'une liaison en fibre optique à la cité AADL ainsi qu'un bureau postal de troisième catégorie au quartier Tillilène, au chef-lieu de wilaya. La wilaya d'Adrar compte 83 bureaux de poste et 33 guichets annexes assurant une densité de couverture d'un bureau pour 6 455 habitants. Elle dispose aussi de 129 centraux téléphoniques, cinq centres d'amplification, cinq autres d'intervention et de maintenance et neuf agences commerciales, selon les données du secteur.

Wahiba H.

Concertation entre le ministre du Travail et le médiateur de la République

La prise en charge «idoine» des préoccupations des citoyens au menu

Le ministre du Travail, El Hachemi Djaaboub, a reçu, avant-hier à Alger, le médiateur de la République, Karim Younes, avec lequel il a examiné les voies et moyens de coopération entre le ministère et l'Instance, a indiqué un communiqué du ministère du Travail.

La réunion de coordination à laquelle ont pris part des cadres de la médiation de la République

et leurs homologues du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, a été consacrée à «l'examen des modalités et mécanismes de coopération», entre le ministère et l'Instance de médiation de la République, en vue d'assurer une prise en charge «idoine» des préoccupations des citoyens et contribuer à trouver les solutions aux différentes préoccupations et pétitions sou-

levées, lit-on dans le communiqué. Le ministre a assuré de la disposition du ministère à adhérer aux efforts consentis par le médiateur de la République, en vue de remédier aux problèmes des citoyens, veiller au respect de leurs droits, améliorer le service public, et partant, «asseoir les bases de l'édification de l'Algérie nouvelle», précise le communiqué. Pour sa part, le médiateur

de la République a valorisé les efforts fournis par le ministère en vue d'accompagner cette instance, ajoutant que ce type de rencontres «permet d'échanger les vues avec les différentes départements ministériels pour l'examen des propositions et mécanismes qui devront remédier aux problèmes des citoyens». En dernier, il a été convenu de renforcer les mécanismes de

coopération entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et la médiation de la République, dans le cadre de l'action conjointe et dans le respect des lois, et de collaborer de concert en vue de lutter contre l'arbitraire et la bureaucratie et veiller à garantir les droits des citoyens, notamment en matière de travail, d'emploi et de sécurité sociale.

Imène N.

Prix littéraire Mohammed Dib

Les noms des lauréats dévoilés

■ Abdelmonaim Bensayah, Mourad Zimu et Mustapha Benfodil, sont les lauréats de la septième session du Prix Mohammed Dib, organisée par l'association «La grande maison». C'est le président du jury, l'académicien, critique et écrivain Mohamed Sari, qui a annoncé les noms des lauréats sur la page Facebook de l'association. Abdelmonaim Bensayah et Mustapha Benfodil n'ont pas manqué d'adresser un message de remerciements et de reconnaissances aux organisateurs.

Par Abla Selles

L'association «La grande maison» a proclamé mardi soir la liste des lauréats de la 7^e session du Prix littéraire Mohammed Dib 2020, indique la page Facebook du Prix littéraire. C'est à travers une vidéo que les noms des lauréats ont été révélés par M^{me} Sabéha Benmansour, présidente de l'association culturelle «La grande maison». Cette dernière a déclaré : «Mes remerciements vont à tous ceux qui partagent avec nous ce moment, un moment cette année plus que jamais chargé d'émotions car on est dans des circonstances tout à fait particulières... C'est aussi le moment de la reconnaissance de la jeune écriture algérienne». Et d'ajouter : «Des activités riches devaient être présentées au public, mais les circonstances en auront décidé autrement». Cependant, «l'organisation même de ce moment est rendu possible grâce à l'avancée de la technologie. Sa diffusion en ligne en présence d'un public du coup encore plus large, du fait que nous pouvons être tous ensemble et ça va au-delà de ce que nous pourrions aspirer en présentiel», ajoute l'oratrice.

En effet, les noms des lauréats du Prix Mohammed Dib pour l'année 2020, qui coïncide avec la célébration du centenaire de la naissance de ce grand écrivain, ont été annoncés par le président du jury, l'académicien, critique et écrivain Mohamed Sari. En langue arabe, c'est Abdelmonaim Bensayah qui a décroché le Prix Mohammed Dib pour son roman «Li narkos Tarantila thouma namout», paru aux éditions El Mahir. Ce jeune écrivain, qui a perdu les mots pour exprimer sa joie après cette distinction, a déclaré que «ce prix m'encourage à plus de créativité et d'écriture». Pour lui, sa réussite à ce concours n'est qu'un début et il promet de travailler durement et sérieusement pour donner la bonne image du jeune Algérien.



En langue amazighe, c'est Mourad Zimu qui a brillé avec son roman «Kawitu», paru aux éditions Casbah. Quant à l'œuvre écrite en langue française, c'est le roman «Body Writing» de Mustapha Benfodil, publié par les éditions Barzakh, qui a été distingué. «Je voudrais dire ma très

grande émotion de recevoir ce prestigieux prix qui est le Prix Mohammed Dib, prix qui porte le nom d'un écrivain très cher à mon cœur. Je suis d'autant plus heureux que cette année nous célébrons le centenaire de la naissance de Mohammed Dib. Je suis très honoré d'être associé à cette

célébration», a déclaré l'écrivain et journaliste Mustapha Benfodil dans une vidéo diffusée sur la page Facebook dédiée à ce prix littéraire. Après avoir salué les efforts des personnes qui veillent sur l'organisation de ce prestigieux Prix, Mustapha Benfodil a dédié cette distinction à son

confrère Khaled Drareni. Organisé par l'association «La grande maison» de Tlemcen, le Prix littéraire Mohammed Dib a pour objectif de motiver la créativité littéraire chez les jeunes dans les trois langues : arabe, amazighe et française.

A. S.

Semaine de la langue italienne dans le monde Une exposition de BD inaugurée à Alger

Une exposition dédiée à la bande dessinée, œuvres d'auteurs finalistes au Festival de la BD de Lucques en Italie, a été inaugurée mardi à Alger, dans le cadre de la 20^e Semaine de la langue italienne dans le monde.

Accueillie à l'Institut culturel italien d'Alger, l'exposition propose aux visiteurs de découvrir une trentaine d'œuvres de bédésistes italiens confirmés qui

ont été encensés lors de l'édition 2019 du Festival de bande dessinée de Lucques, un des grands rendez-vous européens dédiés au 9^e art.

Les planches mettent en avant le talent de jeunes créateurs de la BD, à l'image de Sebastiano Arangino, Jacopo Gigarini, Giulia Giacomino, Delia Parise, Nicola De Luca ou encore Giovanni Angelo Cianti.

Les auteurs ont, chacun à sa manière, partagé à travers la BD, des expériences de vie, dans un «parfait» alliage entre la réalité et la fiction. Célébrée du 19 au 25 octobre sur le thème «L'italien entre parole et image : graffitis, illustrations, bandes dessinées», l'édition 2020 de la Semaine de la langue italienne dans le monde comprend des activités culturelles destinées à valoriser

la langue italienne. Cette année, les organisateurs ont choisi de mettre en avant l'image, en faisant la part belle au 9^e art, aux romans graphiques ainsi qu'aux éditions pour enfants et adolescents. L'exposition est visible jusqu'à la fin de novembre prochain à l'Institut culturel italien d'Alger.

F. H.

Coordination syndicale des musiciens de la wilaya d'Alger Organisation de la première réunion

La Coordination syndicale des musiciens d'Alger, constituée le 3 octobre dernier, a tenu sa première réunion, mardi à Alger, au siège de wilaya de la Centrale syndicale de l'Union générale des travailleurs algériens (Ugta) à laquelle elle s'est affiliée, consacrant son ordre du jour à la présentation de ce nouveau collectif, un rappel sur la condition socioprofessionnelle du musicien et aux objectifs à atteindre. Comptant déjà quelque 300 adhérents, cette Coordination entend bien «aller de l'avant» pour «réhabiliter la profession de musicien qui a de tout temps été de tous les combats» pour que l'«Algérie reste debout», a tenu à rappeler la virtuose du violon, secrétaire général de ce nouvel organisme, Kheireddine Mekachiche. Cette

Coordination syndicale, la première du genre dédiée aux musiciens, «attend d'avoir un siège» où elle élirait domicile, pour commencer à mettre à exécution sa «feuille de route», explique le pianiste, Mohamed Arfi, chargé de la communication de la Coordination. Une feuille de route où figure le «statut du musicien», comme revendication essentielle et qui viendrait, selon le secrétaire général, «compléter le travail inachevé» entrepris pour assurer aux artistes une couverture sociale, «jusqu'à inefficace pour répondre à la détresse sociale des musiciens» durant la longue période de la pandémie de Covid-19 qui a «brutalement interrompu» l'activité artistique, celle des musiciens notamment. «Il est grand temps de réhabiliter le musicien et

améliorer sa condition sociale», martèle encore Kheireddine Mekachiche, rappelant avec tristesse que certains d'entre «ces semeurs de joie» ont quitté ce monde dans la «misère sociale et l'anonymat». Une Coordination syndicale née pour prendre en charge «de manière effective» les problèmes des musiciens durant leur carrière, en les accompagnant et en «faisant valoir l'importance de leur apport dans la société», autant de «revendications qui constituent le combat à mener par les musiciens», a estimé le secrétaire général de l'Union de wilaya d'Alger de l'UGTA, Idir Boukabous, qui a mis son siège à la disposition de cette nouvelle Coordination syndicale.

L. B.

Agend'Art

Musée d'art et d'histoire de Tlemcen

Jusqu'au 31 octobre :

Exposition «Repères en fragments» de l'artiste plasticienne Ismahane Mezouar.

Galerie d'art Ifru Design (139, Boulevard Krim-Belkacem, Témely, Alger) :

Jusqu'au 30 octobre :

Exposition collective «Art'air» réunissant les croquis et les photographies retraçant les lieux visités par les jeunes artistes Sulaiman Shaheen, Meksa Yadaden, Hakima Silk et Chafia Leitz, pendant leur séjour artistique à Alger et à Béjaïa. Exposition «Chair & Chère» (peinture) de Nasma Bouda.



Irak

Dépendance au pétrole et clientélisme ont mené le Kurdistan à la crise

■ Depuis la chute de Saddam Hussein en 2003, les collines du nord kurde étaient à l'abandon : avec un nouveau pouvoir local, un budget démultiplié et la manne pétrolière, les agriculteurs sont devenus fonctionnaires. Aujourd'hui, sans salaire, ils retournent à la terre.

Par Mourad M.

Abdallah Hassan, 51 ans, est de ceux-là. C'est «la première fois» en presque 20 ans que ses raisins près de Mam Rostam, à une cinquantaine de kilomètres d'Erbil, sont récoltés, raconte-t-il à l'AFP. L'agriculture était un secteur clé de l'Irak sous embargo, avant l'invasion américaine, et ces vignes en particulier généraient un revenu vital.

C'est de nouveau le cas en 2020, année de toutes les catastrophes pour l'économie irakienne, l'une des plus dépendantes au pétrole au monde, selon la Banque mondiale.

Associées «aux fragilités pré-existantes» – la crise politique permanente, les conflits depuis quatre décennies, le système bancaire quasi-inexistant, entre autres –, la chute vertigineuse des cours du brut et la pandémie de Covid-19 «pourraient mener à l'effondrement économique et à un nouveau cycle de violence»,

prévoit l'institution.

Au Kurdistan autonome, ces calamités sont venues s'ajouter aux sempiternelles tractations budgétaires avec le pouvoir central. Mais si l'économie régionale s'écroule aujourd'hui, c'est aussi parce que les autorités kurdes n'ont pas établi de mécanismes viables pour assurer la prospérité à long terme, avance l'économiste Bilal Saïd.

Outre la rente pétrolière, «la part du budget allouée au Kurdistan par Baghdad et les revenus générés aux postes-frontières avec la Turquie et l'Iran ont injecté énormément d'argent dans les caisses régionales», explique-t-il à l'AFP.

Mais «au lieu d'investir dans les infrastructures agricoles, industrielles, sanitaires ou touristiques, le gouvernement kurde n'a développé que le secteur pétrolier».

Autre facteur aggravant : comme à Baghdad, les dirigeants d'Erbil ont distribué à tour de bras les postes de fonctionnaires pour s'assurer des fidé-

létaires, créant un secteur public hypertrophié – et pourtant inefficace. La région compte 1,2 million de fonctionnaires – à 40 % des policiers et militaires – pour cinq millions d'habitants. La charge salariale mensuelle s'élève à plus de 725 millions de dollars. Depuis janvier, elle n'a pu payer que six mois de salaires et a décidé en juin d'amputer ceux excédant 250 dollars par mois. L'enveloppe globale représente désormais 591 millions de dollars. Les impayés continuent néanmoins de s'accumuler, malgré les 260 millions envoyés mensuellement par Baghdad.

Pour les chercheurs de la London School of Economics, c'est la conséquence d'un système à bout de souffle.

«Les partis dominants récompensent la loyauté politique avec des salaires de fonctionnaires ; puis utilisent les contrats publics pour enrichir des hommes d'affaires proches ; enfin, les budgets ministériels sont détournés dans un but personnel ou partisan», détaillent-ils dans un rapport.

«On est riches quand le pétrole est cher et pauvres quand il baisse», résume Mohammed Choukri, chef du Comité des investissements au Kurdistan.



«Je n'appelle pas ça une économie saine». Pour amorcer la diversification, son comité vient d'accorder 60 licences à des investisseurs, majoritairement dans l'agriculture et l'industrie, pour 1,5 milliard de dollars.

Mais tout repose sur les investisseurs étrangers, les promesses de construire barrages, routes et chemins de fer...

Et l'impatience des industriels locaux grandit face aux concurrences iranienne et turque, dont les monnaies n'ont cessé d'être dévaluées alors que le dinar irakien reste indexé sur le dollar.

Baazr Rassoul, dont la société Hend Steel produit 50 000 tonnes d'acier moulé par mois, plaide pour «des taxes douanières plus importantes et un meilleur contrôle des frontières».

Et quand il s'est essayé à l'agriculture, il a fait le même

constat. «Produire un kilo de concombre me coûtait 21 centimes alors que le concombre iranien ou turc se vendait 13 centimes sur les marchés d'Erbil», raconte à l'AFP l'homme qui a finalement démonté ses 50 serres.

Le Parlement kurde n'a voté aucun budget depuis 2014. Il est impossible de connaître le montant des recettes douanières, pétrolières ou fiscales, ni même les dépenses.

Selon le Premier ministre kurde, Masrou Barzani, qui s'ex-prima début octobre devant le Parlement pour la première fois depuis la formation de son gouvernement mi-2019, la région autonome cumule 28,4 milliards de dollars de dette. Dont près de neuf uniquement en salaires impayés.

M. M.



Commentaire

Nomination

Par Fouzia Mahmoudi

Alors que le ciel demeure bien gris pour Donald Trump, dont la défaite continue à être annoncée par tous les sondages et une majorité de médias, qui bien qu'échaudés par la présidentielle de 2016, estiment que la situation aujourd'hui est différente et qu'une victoire de Trump serait plus difficile que jamais. Pourtant, le Président américain s'accroche et voit dans la nomination d'un nouveau juge à la Cour suprême une chance de galvaniser les électeurs conservateurs. Le Sénat américain se prononcera sur la question lundi prochain, huit jours avant l'élection présidentielle, sur la candidature de la juge Amy Coney Barrett nommée par Donald Trump à la Cour suprême, a annoncé mardi le chef de la chambre haute du Congrès. «Nous voterons lundi prochain pour confirmer la juge Barrett», a déclaré le sénateur républicain Mitch McConnell lors d'un point-press. «Cela sera un autre accomplissement majeur dans notre effort pour nommer dans les tribunaux fédéraux des hommes et des femmes qui croient en la notion étrange que leur travail de juge est de suivre la loi», a-t-il ajouté. La magistrate conservatrice de 48 ans a été désignée le 26 septembre par le Président républicain pour succéder à l'icône progressiste et féministe Ruth Bader Ginsburg, décédée huit jours plus tôt. Malgré l'opposition des démocrates qui voulaient attendre le verdict des urnes, Donald Trump et ses alliés républicains ont avancé à marche forcée pour obtenir l'aval du Sénat, obligatoire en vertu de la Constitution, avant le scrutin du 3 novembre. La juge Barrett a été entendue pendant trois jours la semaine dernière par la commission judiciaire du Sénat. Cette brillante juriste, venue avec six de ses sept enfants, a reconnu que sa foi catholique jouait un rôle important dans sa vie, mais a juré la tenir à distance dans son travail de juge. Sous un feu nourri mais courtis de questions, elle a toutefois refusé de révéler ses positions sur un certain nombre de sujets brûlants, à commencer par le droit à l'avortement. La commission judiciaire doit se retrouver aujourd'hui pour un premier vote de procédure qui permettra d'entamer le lendemain les débats en séance plénière. Plusieurs étapes seront nécessaires avant de passer au vote final, le lundi. Compte tenu de la majorité républicaine au Sénat (53 sièges sur 100), et malgré la défection annoncée de deux sénatrices républicaines, la juge Barrett est quasiment assurée d'être confirmée. Elle pourrait prêter serment dans la foulée et rejoindre le temple du Droit à la veille de l'élection. Si ce scénario venait à se réaliser, cela serait susceptible de donner une petite impulsion à Donald Trump qui pourrait lui être plus que nécessaire pour le jour J de l'élection présidentielle. **F. M.**

Présidentielle en Guinée

L'opposition dénonce une «fraude à grande échelle»

Le principal parti d'opposition en Guinée a dénoncé mardi une «fraude à grande échelle» visant à le priver de la victoire à la présidentielle de dimanche, alors que les grandes organisations régionales africaines ont jugé le scrutin régulier. La commission électorale nationale a annoncé dans la soirée de premiers résultats dans quatre circonscriptions sur les 38 du pays, dont trois à Conakry et sa périphérie.

Le président sortant Alpha Condé, qui brigue à 82 ans un troisième mandat controversé, l'emporte largement dans les quatre circonscriptions sur son principal rival Cellou Dalein Diallo, et dépasse les 50 % dès le premier tour dans trois d'entre elles.

Un officiel de la commission a jugé auprès de l'AFP «impossible d'extrapoler» un résultat national à partir de ces seuls résultats.

M. Condé est «en train de tout mettre en œuvre pour faire modifier les résultats sortis des urnes en sa faveur», avait auparavant accusé devant la presse Fodé Oussou Fofana, directeur de campagne de Cellou Dalein Diallo.

«Les administrateurs territoriaux, les forces de défense et de sécurité, les ministres, les hauts

cadres de l'administration centrale et certains magistrats sont tous mobilisés pour réaliser cette fraude à grande échelle», a-t-il détaillé.

M. Diallo avait affirmé lundi avoir gagné l'élection «dès le premier tour», une déclaration unilatérale qui a déclenché des scènes de liesse dans des quartiers de la banlieue de Conakry, son fief et celui de son parti, l'Union des forces démocratiques (UFDG), mais aussi la condamnation du parti au pouvoir ainsi que des violences.

Celles-ci ont coûté la vie à «quatre adolescents tués par les forces de défense et de sécurité aux ordres d'Alpha Condé», a dit Fodé Oussou Fofana. L'UFDG avait jusqu'ici fait état de trois morts.

La commission électorale a jugé la proclamation de victoire de M. Diallo «prématurée».

Le directeur de la communication de l'UFDG, Ousmane Gaoual Diallo, a estimé mardi que «le candidat Cellou Dalein Diallo obtiendrait entre 53 et 58 %», alors que la tension reste palpable à Conakry.

Le domicile de M. Diallo a été encerclé mardi en début de soirée par environ 25 gendarmes et policiers, équipés de casques et de boucliers et soutenus par

deux camions anti-émeute, a constaté un journaliste de l'AFP.

«Ne pouvant faire face à la vérité des urnes, le régime antidémocratique d'Alpha Condé tente de s'imposer par la force. Il est temps pour la #Guinée de tourner la page de ce régime liberticide et fratricide», a écrit sur Facebook M. Diallo.

Alpha Condé a pour sa part rompu le silence qu'il observait depuis dimanche par un court message sur Facebook : «#Vous et moi. Je salue la maturité politique de nos concitoyens. La Guinée est une et indivisible. #Paix #Quiétude #Sérénité».

«Le processus électoral s'est déroulé dans la paix, conformément à la législation en vigueur en Guinée», avait dit en début d'après-midi à Conakry le chef de la mission d'observation de la Communauté économique des Etats ouest-africains (Cédéao), José Maria Neves.

Malgré les craintes de violences, «le scrutin s'est déroulé dans la transparence, dans la sécurité, le calme et la tranquillité», a abondé le chef des observateurs de l'Union africaine, Augustin Matata Ponyo.

L'issue de l'élection, à laquelle concourraient 12 candidats, devrait se jouer entre M. Condé et M. Diallo.

Qualifications (Groupe H / 3^e et 4^e journées)/ Zimbabwe :**Zdravko Logarusic :****«Nous ne craignons pas l'Algérie»**

LE SÉLECTIONNEUR national du Zimbabwe, Zdravko Logarusic, entièrement satisfait de la progression de son équipe au cours des dernières semaines, a assuré dans une déclaration à la presse qu'il «ne craint pas d'affronter l'Algérie» au mois de novembre prochain, dans le cadre des 3^e et 4^e journées de qualifications à la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN-2021). «Il ne fait aucun doute que la sélection algérienne soit une bonne équipe. Ils sont d'ailleurs champions d'Afrique en titre, et il est donc évident que les affronter ne sera pas chose facile. Cela dit, nous ne devons pas les craindre pour autant», a-t-il indiqué dans une interview au journal «The Standard». «Certes, pour certains de nos joueurs la tentation de se concentrer sur les joueurs vedettes de la sélection algérienne sera probablement très grande, car leur talent inspire la crainte», a anticipé Logarusic, mais d'après lui, «les joueurs algériens forment un groupe, et c'est en tant que tel que nous allons les affronter. A partir de là, nous ne devons plus les voir comme des individus, mais plutôt comme une équipe, dans son ensemble», a-t-il expliqué. L'Algérie est en tête du classement du groupe «H», avec un total de six points, après des victoires sur la Zambie (5-0) et le Botswana (1-0), alors que le Zimbabwe n'en compte que quatre, après un nul contre les Zèbres (0-0), et une victoire en

déplacement contre les Chipolopolo (2-1). C'est tout de même la sélection algérienne qui semble favorite à la veille de cette double confrontation du mois de novembre, surtout après le bon visage qu'elle a montré pendant les matchs amicaux de la trêve internationale, respectivement contre le Nigeria (1-0) et le Mexique (2-2). De son côté, le Zimbabwe n'a pu faire que match nul (0-0) dans une rencontre organisée à la hâte avec le Malawi, et pendant laquelle l'entraîneur Zdravko Logarusic avait utilisé un groupe de fortune. «Beaucoup de joueurs titulaires n'étaient pas disponibles pour ce match contre le Malawi, mais ceux qui ont joué ont fait preuve de caractère, compte tenu du peu de temps que nous avons passé ensemble et j'espère que la prochaine fois nous pourrions mieux faire», a-t-il souhaité. Le technicien croate a conclu en rappelant qu'en football «tout est possible», ajoutant qu'il «n'y a pas d'équipe sans défis». Selon lui, «le Zimbabwe doit rester positif» et faire tout ce qui est en son pouvoir, au moins pour «remporter une victoire à domicile» avant de défendre crânement ses chances lors des duels suivants. Le sélectionneur des Warriors dit, en effet, être ici pour obtenir des résultats suffisamment probants, pour permettre à l'équipe de se qualifier à la CAN-2021 décalée à 2022 au Cameroun.

AS Saint-Etienne Boudebouz en route pour le Qatar ?

■ L'ancien international algérien, Ryad Boudebouz, serait tout proche de signer un contrat avec un club qatari, à savoir le Qatar Sport Club, lors des prochains jours, sachant que ce club est entré en contact avec lui bien avant le début de la saison et a insisté pour l'avoir dans ses rangs.

Voyant qu'il ne rentre pas dans les plans du coach des Verts, Claude Puel, Boudebouz a décidé donc de donner suite à cette offre et accepté de signer pour rejoindre le «régiment» de joueurs algériens qui se trouvent déjà sur place au Qatar et ont choisi d'opter pour cet eldorado qui leur offre une retraite dorée. Il faut savoir que les Brahimi, Hani, Azzi et autres Bounedjah, évoluent tous au championnat du Qatar qui, avec le championnat saoudien, attirent de plus en plus les Algériens qui sont captivés par le gain facile et l'argent qui coule à flot, au lieu de s'intéresser au projet sportif. Pour revenir à Boudebouz, il faut dire qu'il a raté une belle occasion d'évoluer dans de grands clubs européens, vu ses qualités techniques reconnues de tout le monde. Toutefois, les multiples blessures ainsi que certains problèmes d'ordre disciplinaire ont fait que ce dernier a raté une belle occasion d'aller loin dans



Boudebouz a raté une belle carrière

sa carrière. C'est vrai qu'il y a eu la parenthèse du club espagnol, le Bétis Séville, qui tablait beaucoup sur ses qualités, mais là aussi il n'a pas réussi à s'imposer et a dû résilier son contrat pour revenir en France où il joue avec l'ASSE depuis la saison dernière sans laisser son

empreinte aussi. Au niveau de l'équipe nationale, il n'a pas eu la réussite qu'on attendait, sachant qu'il a été éjecté depuis quelque temps et les derniers sélectionneurs ne lui font plus appel, ce qui est vraiment dommage pour ce joueur qui avait tout pour aller loin. M. M.

FAF

Assemblée générale le 27 octobre

TROIS mois après une assemblée générale extraordinaire consacrée au changement du système de compétition, la Fédération algérienne de football va organiser son assemblée générale ordinaire de l'année 2020.

«Conformément aux dispositions de ses statuts, notamment les articles 12.1, 20, 27 et 28, la

Fédération algérienne de football (FAF) tiendra les travaux de son Assemblée générale ordinaire le mardi 27 octobre 2020 à 10h00 à l'hôtel Sheraton Club des Pins, Alger», a indiqué la FAF dans un communiqué.

L'AGO aura un ordre du jour des plus classiques, avec présentation des bilans et du budget prévisionnel.

ES Sétif

**Quatre matchs amicaux
entre le 21 et le 30 octobre**

L'ENTENTE Sportive de Sétif (ESS) a annoncé mardi que dans le cadre de sa préparation d'intersaison, elle disputera quatre matchs amicaux, entre le 21 et le 30 octobre courant, dans trois wilayas différentes. Le premier match, qui l'opposera à la 5^e Région miliaire, a été programmé hier à 15h00, au stade Ben Abdelmalek de Constantine, alors que le second match, contre le Nasr Hussein Dey, aura lieu le samedi 24 octobre à 15h00, au stade du 19-Mai-1945 d'Annaba. Après quoi, l'Aigle noir rentrera au bercail, où il accueillera la Jeunesse Sportive de Skikda, le mercredi 27 octobre (15h00), dans son ancre du 8-Mai-1945, avant de conclure cette série de joutes amicales le vendredi 30 octobre à 15h00,

face au NC Magra, également au stade du 8-Mai-1945. Après le travail physique, l'ESS est en train d'aborder la phase pré-compétitive pour peaufiner sa préparation en prévision du coup d'envoi de la nouvelle saison, prévu le 28 novembre prochain.

MC Oran

**Nouveau délai pour compléter le dossier
de demande de la licence «pro»**

La direction du MC Oran s'est vu accorder un dernier délai de deux semaines pour compléter son dossier de demande de licence professionnelle auprès de la Direction de contrôle et de gestion des finances (DCGF) relevant de la Fédération algérienne de football (FAF), a-t-on appris, mardi, de ce club de Ligue 1. N'ayant pas réussi à compléter le dossier lors du rendez-vous de dimanche après l'avoir déposé une première fois le 8 octobre, le président du MCO, Tayeb Mahiaoui, a obtenu l'accord de la DCGF, que dirige Réda Abdouche, pour reporter à nouveau l'échéance, a-t-on précisé de même source. Depuis sa désignation à la tête de la Société sportive par actions (SSPA) du MCO en août dernier, un poste resté vacant depuis la

démission d'Ahmed Belhadj en juin 2019, Mahiaoui a entamé une course contre la montre pour se soumettre aux nouvelles règles érigées par la FAF pour l'obtention de la licence du club professionnel. Le boss oranais bute néanmoins sur l'indisponibilité des bilans financiers des présidents qui se sont succédés ces dernières années à la tête de la SSPA du club phare de la capitale de l'Ouest. L'organisation, dans les plus brefs délais, d'une assemblée générale des actionnaires est plus qu'indispensable pour approuver les bilans en question qui sont en phase de préparation, informe-t-on encore. Outre cette mesure, le dossier réclamé par la DCGF, qui comporte en tout 19 documents, exige de la direction du MCO la signature d'une convention avec

son homologue du Club sportif amateur (CSA), détenteur du sigle et des couleurs. Ce dernier, que présidait Mahiaoui avant sa désignation aux commandes de la SSPA, est censé organiser à son tour ses assemblées ordinaires et électorales pour permettre la signature de la convention en question, souligne-t-on. Sur un autre plan, l'équipe première du MCO, sous la houlette de son nouvel entraîneur le Français Bernard Casoni, a reporté à samedi prochain l'entame de son stage d'intersaison à Tlemcen. Mais avant de se rendre dans la ville des «Zianides», les «Hamraoua» disputeront vendredi leur premier match amical dans le cadre de leurs préparatifs pour la nouvelle saison, face à la sélection nationale de la police au stade Ahmed-Zabana d'Oran.

Fédération de boxe

L'AGO le 27 octobre à Soudania

La Fédération algérienne de boxe (FAB) tiendra son assemblée générale ordinaire (AGO) le 27 octobre au Centre de regroupement des équipes nationales de Soudania (Alger), a-t-on appris, mardi, auprès de l'instance fédérale. Les travaux de cette AGO seront portés sur l'adoption des bilans moral et financier de l'exercice 2019. Les membres de l'AGO

examineront également le rapport du commissaire aux comptes avant de passer à la lecture et adoption du plan d'action de l'année 2020. Programmée le 24 septembre dernier à Alger, l'AGO avait été interrompue suite à la demande des membres du bureau fédéral qui avaient exigé la démission d'Abdelmadjid Nehassia du poste de président, en lui

reprochant une «mauvaise gestion». Finalement le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) avait pris la décision de suspendre le président de la FAB, Abdelmadjid Nehassia, ainsi que son bureau fédéral. Un directoire composé de trois membres a été mis en place pour préparer l'AGO ordinaire ainsi que l'assemblée électorale (AGE).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Explosion de gaz à El-Bayadh

Ouverture du procès de 12 accusés

LE PROCÈS de 12 accusés dans l'affaire de l'explosion de gaz à El-Bayadh, survenue la semaine dernière et faisant six morts et 17 blessés, s'est ouvert, hier, au tribunal correctionnel d'El Bayadh. Il s'agit de l'entrepreneur chargé du projet d'éradication des points noirs du réseau d'assainissement de la commune d'El-Bayadh, accusé d'homicide et de blessures involontaires, négligence et non-respect des règlements, incendie détruisant des biens d'autrui, faux dans des documents établis par l'administration publique et usage de faux, ainsi que la réalisation de travaux sur la voie publique sans autorisation, en plus de la non-déclaration des travailleurs aux services de la Caisse nationale d'assurance sociale des travailleurs salariés (Cnas). Le conducteur des travaux et le conducteur d'engin qui a provoqué l'accident, en plus d'un cadre de Sonelgaz et un autre de l'instance nationale

de contrôle des travaux d'hydraulique, deux cadres de la Direction des ressources en eau d'El Bayadh sont également poursuivis dans cette affaire pour homicide et blessures involontaires, de même qu'un élu de l'APC d'El Bayadh accusé de menaces et d'intimidations pour contrecarrer les investigations et d'avoir fourni des documents administratifs à une personne qui n'en a pas droit. Notons que quatre autres personnes sont poursuivies dans ce procès, qui se poursuit avec l'interrogatoire des accusés et les plaidoiries des avocats. Le juge d'instruction près le même tribunal avait ordonné de placer les huit premiers accusés sous mandat de dépôt et les quatre autres sous contrôle judiciaire, en l'occurrence un élu de l'APC d'El Bayadh, un fonctionnaire de Sonelgaz et deux employés de l'unité de l'Algérienne des eaux (ADE) et d'Algérie Télécom.

Meriem B.

Benchicao

Des plantations arboricoles détruites par le feu

UN INCENDIE qui s'était déclaré mardi après-midi dans la commune de Benchicao, à 19 km à l'est de Médéa, a décimé plusieurs parcelles de couvert végétal et de plantations arboricoles, a-t-on indiqué, hier, auprès de la Protection civile. L'incendie, dont l'origine reste inconnue, est survenu, a-t-on indiqué, au lieu-dit «Ain-Aïssa», à l'entrée nord de la commune de

Benchicao où quatre hectares de broussailles et de plantations fruitières ont été détruits par l'incendie, finalement maîtrisé au prix d'intenses efforts. L'intervention des éléments de la rétention civile a permis de freiner l'avancée des flammes vers d'autres parcelles et de protéger de nombreuses habitations, situées à proximité du sinistre.

H. N.

Handball

Le stage de la sélection algérienne interrompu suite à la détection de cas de Covid-19

LA FÉDÉRATION algérienne de handball (FAHB) a décidé hier d'interrompre le stage de l'équipe nationale (messieurs) actuellement en cours à Alger, en raison de la découverte de cas de Covid-19 au sein du groupe. «En application du protocole sanitaire relatif au Covid-19, et dans le souci de préserver la santé des joueurs, il a été décidé d'interrompre le stage de l'équipe nationale actuellement en cours à Alger et censé se poursuivre jusqu'au 25 octobre, suite à la contamination de cinq membres du groupe par le virus», a indiqué la FAHB dans un communiqué, sans donner les noms des personnes infectées. La sélection algérienne, composée de joueurs locaux seulement, avait entamé samedi dernier un stage préparatoire de six jours à Alger, en prévision du Mondial-2021 de handball, prévu du 13 au 31 janvier en Egypte. Un premier stage avait été effectué au mois de septembre (18-28) au Centre de regroupement des sportifs d'éli-

te de Seraïdi (Annaba) sous la houlette du sélectionneur national, le Français Alain Portes, après plusieurs mois d'inactivité en raison de la pandémie de Covid-19. Au Mondial-2021, le Sept algérien fait partie du groupe F aux côtés du Maroc, du Portugal et de l'Islande. Les camarades de Messaoud Berkous débiteront le tournoi contre le Maroc le 14 janvier avant d'affronter respectivement l'Islande (16 janvier) puis le Portugal (18 janvier). **Racim S.**

Rentrée scolaire exceptionnelle



LOUMIS

Djalou@hotmail.com

Affaire Sovac

Peine confirmée pour Mourad Oulmi et réduite pour Ahmed Ouyahia

■ Les procès pour corruption impliquant des hommes d'affaires et anciens hauts responsables se poursuivent. Hier, la cour d'Alger a condamné Mourad Oulmi, président du groupe Sovac de montage et importation de véhicules, à une peine de 10 ans de prison ferme.

Par Aomar Fekrache

Il a été jugé en deuxième instance pour «blanchiment d'argent et incitation d'agents publics à exploiter leur influence». La cour d'Alger a gardé à son encontre la même peine du jugement en première instance.

L'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, impliqué dans la même affaire, a été condamné à 10 années de prison ferme. Sa peine a été ainsi réduite après avoir été condamné à 12 ans de prison en première instance. Youcef Youfi, ancien ministre de l'Industrie, a, quant à lui, été condamné à deux années de prison dont une avec sursis. Le frère cadet du principal accusé, Khidher Oulmi, a écopé de 5 ans de prison. L'ancien P-DG du Crédit populaire algérien (CPA), Omar Boudiab, a été condamné à deux années de prison ferme dont une avec sursis. Concernant le procès de l'homme d'affaires Ali Haddad, le verdict sera rendu le 3 novembre

prochain par la cour d'Alger. Le patron de l'ETRHB a été poursuivi avec les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, et d'anciens ministres pour des chefs d'inculpation de corruption, a annoncé, avant-hier soir, le président de la séance.

Au dernier jour du procès, l'on a assisté aux plaidoiries de la défense de l'accusé principal Ali Haddad, ainsi que des membres de sa famille, d'anciens directeurs des ports d'Alger, Jijel, Mostaganem et Béjaïa, en plus de l'ancien directeur général de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tizi Ouzou. Le collectif de la défense d'Ali Haddad a plaidé l'acquiescement de leur client, arguant que «les affaires et investissements de ce dernier ont été réalisés conformément aux lois en vigueur» et réfutant qu'Ali Haddad «soit impliqué dans le financement de partis politiques ou de campagnes électorales». La défense a demandé l'acquiescement de l'accusé Rebouh

Haddad, d'autant qu'il «présidait le club de l'USMA d'Alger et qu'il n'a pris la gestion du groupe Haddad qu'à partir de mars 2019, suite à l'arrestation de son frère Ali». Aussi, la défense des anciens directeurs généraux des ports d'Alger, Béjaïa, Mostaganem et Jijel a demandé

que leurs clients soient acquittés «car les faits qu'ils leur sont reprochés ne sont pas soumis au code des marchés publics», précisant que «l'autorité portuaire ne relève pas de leurs prérogatives mais de celles de la tutelle». La défense de Mahdjoub Bedda a insisté sur le fait que son client, en sa qualité de ministre de l'Industrie, «n'est pas responsable de la commission d'évaluation technique concernant le dossier de montage automobile». Elle a expliqué que la décision technique, objet de l'accusation, «a été validée par tous les services compétents avant de la soumettre au bureau du ministre». Il est à rappeler que la cour d'Alger avait requis dimanche «le durcissement des peines» à l'encontre des principaux accusés dans cette affaire, et de confirmer le jugement rendu en première instance condamnant les deux anciens ministres de l'Industrie, Mehjdjoub Bedda et Youcef Youfi, à 2 ans de prison ferme. En juillet dernier, le tribunal de Sidi M'hamed avait condamné Ali Haddad à 18 ans de prison ferme, une amende de 8 millions DA, avec confiscation de tous ses biens. **A. F.**

Covid-19 en France

Le gouvernement souhaite appliquer les mesures de restriction jusqu'en avril 2021

LE GOUVERNEMENT français souhaite pouvoir appliquer des mesures de restriction de circulation, de rassemblements ou d'ouvertures d'établissements au moins jusqu'au 1^{er} avril 2021 pour lutter contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), selon un projet de loi

présenté hier. Le projet de loi, présenté en Conseil des ministres, sera discuté à l'Assemblée nationale samedi et dimanche et sera ensuite soumis au Sénat. La France traverse actuellement une deuxième vague de l'épidémie, après une première vague qui a fait 30 000

morts au printemps et un confinement général de deux mois. Au total, 2 168 personnes sont actuellement en soins intensifs ou en réanimation, un chiffre au plus haut depuis la mi-mai. 33 885 sont décédés de la maladie depuis le début de l'épidémie, selon les autorités. **R. I.**